Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT CS

BUT Carrières sociales, parcours Villes et territoires durables : C5, Conduire des projets

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-CS-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3, indicatif et soumis aux modalités locales de contrôle des connaissances et des compétences**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse de la commande et du territoire** (3 questions) — **Page 3**
2. **Budget, financement et évaluation** (3 questions) — **Page 5**
3. **Programmation et organisation de la mise en œuvre** (3 questions) — **Page 9**
4. **Prévention, autorisations et suivi des risques** (2 questions) — **Page 12**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C5 - Conduire des projets/2026/BUT Carrières Sociales - C5 - Conduire des projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la commande et du territoire

La commune de Val-des-Rives prépare le projet expérimental « La place des Tilleuls, fraîche et accueillante », qui associe aménagement temporaire d'un espace public et animations ouvertes aux habitants. Les données territoriales, le plan schématique et les documents sur les acteurs servent à établir un diagnostic, à définir des objectifs et à prévoir l'association des publics.

Cadrage du projet

Question 1.1. Présentez deux besoins prioritaires auxquels le projet doit répondre et associez à chacun une donnée du dossier qui le justifie. Distinguez les besoins repérés des solutions envisagées.

Besoin repéré	Donnée justificative	Solution envisagée
Profiter de la place malgré les fortes chaleurs	41 % des habitants interrogés évitent la place lors des fortes chaleurs.	Créer des zones d'ombre et installer des assises.
Accéder aux usages et activités dans des conditions adaptées	Des habitants demandent des assises accessibles, des activités gratuites et des supports de médiation simples.	Prévoir des aménagements accessibles, des activités gratuites et des supports compréhensibles.

Les besoins correspondent aux difficultés ou attentes constatées ; les solutions sont les réponses envisagées. Le cheminement piéton nord-sud doit rester libre et praticable. Les propositions devront aussi être discutées avec les habitants, notamment les personnes âgées, les jeunes et les personnes ayant des besoins spécifiques. Les consultations renseignent les priorités, sans constituer un recensement exhaustif de la population.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorités : limiter l'inconfort lié à la chaleur et garantir un accès adapté aux usages et aux activités.

Acteurs et participation

Question 1.2. Identifiez quatre catégories d'acteurs à associer au projet. Pour chacune, indiquez une contribution attendue et une modalité concrète de participation permettant de prendre en compte les habitants les moins représentés.

Associer les acteurs dès le diagnostic puis avant la validation des choix, avec des contributions pouvant réellement influer sur le projet. Pour inclure les habitants peu représentés, diversifier les lieux, les horaires et les modes de réponse. Prévoir des échanges oraux et écrits, des supports simples, un cheminement accessible et un interprétariat si nécessaire. Restituer les avis recueillis et expliquer les décisions prises.

Catégorie d’acteurs	Contribution attendue	Modalité concrète de participation
Habitants, dont personnes âgées, jeunes et personnes à mobilité réduite	Exprimer les usages et besoins d’accessibilité	Marche exploratoire accessible et questionnaire court sur place, à différents horaires.
Associations de quartier et commerçants	Partager la mémoire locale et relayer les invitations	Atelier de collecte de récits ouvert à leurs adhérents et publics.
Services technique et accessibilité	Vérifier le site, les cheminements et les adaptations	Visite conjointe et examen des propositions avant validation.
École et communauté éducative	Relayer les besoins des enfants et des familles	Recueil d’avis par consigne simple, puis restitution en classe.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Associer habitants, associations et commerçants, services municipaux et école, par des modalités diversifiées et accessibles.

Objectifs opérationnels

Question 1.3. Formulez deux objectifs opérationnels. Pour chacun, précisez le public concerné, le résultat attendu, l’échéance et une condition vérifiable de réussite. Au moins un objectif doit traiter de l’égalité d’accès et au moins un doit intégrer la transition écologique ou sociale.

1. **Égalité d’accès :** pour les habitants, notamment les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les familles, rendre les aménagements et animations accessibles au 6 juin 2026. Réussite vérifiable : cheminement nord-sud libre, assises et dispositif d’accès contrôlés, adaptations examinées et validées par les services compétents avant ouverture.
2. **Transition écologique et mémoire locale :** pour les habitants de toutes générations, installer au 6 juin 2026 les 8 bacs prévus avec 80 plants adaptés au climat local et partager la mémoire du marché de producteurs et des jardins familiaux. Réussite vérifiable : quantités contrôlées à la réception et contenus de médiation présents sur les 6 panneaux prévus.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Au 6 juin 2026 : cheminement et accès vérifiés, 8 bacs avec 80 plants adaptés au climat local, 6 panneaux de médiation.

2. Budget, financement et évaluation

Le dossier fournit les prix unitaires TTC des équipements et prestations, les recettes monétaires prévisionnelles et la valorisation du bénévolat, distincte des recettes en numéraire. Il propose aussi des méthodes de suivi pour les équipements, la participation, l'accessibilité perçue et le confort d'usage.

Budget prévisionnel

Question 2.1. Calculez le coût TTC de chaque poste, puis le total des dépenses directes. Ajoutez une provision pour aléas égale à 15 % des dépenses directes, présentez le total prévisionnel final et vérifiez son respect du plafond de 10 000 € TTC. Utilisez les relations Cposte = q × p et Cprévisionnel = Cdirect + 0,15 × Cdirect.

Chaque poste est calculé en multipliant la quantité par le prix unitaire TTC. La somme des coûts donne les dépenses directes. La provision représente 15 % de ces dépenses, sans arrondi intermédiaire. On l'ajoute ensuite au total direct et on compare le budget obtenu au plafond de 10 000 € TTC.

Poste	Calcul	Coût TTC
Voiles d'ombrage	4 × 280	1 120 €
Bancs mobiles	6 × 310	1 860 €
Bacs de plantation	8 × 95	760 €
Substrat	2,4 × 68	163,20 €
Plants	80 × 4,50	360 €
Panneaux	6 × 42	252 €
Point d'eau	1 × 480	480 €
Dispositif d'accès	1 × 650	650 €
Animation	6 × 180	1 080 €
Interprétariat	2 × 220	440 €
Transport et logistique	1 × 390	390 €

Le budget final reste sous le plafond demandé.

DR 1 : récapitulatif budgétaire complété

Élément	Calcul ou montant
Dépenses directes	7 555,20 €
Provision pour aléas à 15 %	1 133,28 €
Budget prévisionnel final	8 688,48 €
Recettes monétaires prévisionnelles	
Solde après financement	
Contribution en nature, hors recettes monétaires	
Respect du plafond de 10 000 € TTC	Oui

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Dépenses directes : 7 555,20 € ; provision : 1 133,28 € ; budget final : 8 688,48 €. Plafond respecté.

Plan de financement

Question 2.2. Établissez le plan de financement à partir des recettes prévisionnelles du DT 2. Calculez le solde après financement du budget prévisionnel final. Indiquez séparément la contribution en nature et expliquez pourquoi elle ne réduit pas le besoin de financement en numéraire.

Les recettes monétaires prévisionnelles regroupent la subvention communale sollicitée, la participation du budget de quartier et celle de l'association des commerçants. Le solde après financement correspond aux recettes monétaires moins le budget prévisionnel final. Le montant positif indique un excédent prévisionnel, sous réserve de l'obtention des recettes sollicitées.

Ressource	Montant	Nature
Subvention communale sollicitée	5 000 €	Monétaire
Budget de quartier	4 000 €	Monétaire
Association des commerçants	800 €	Monétaire
Bénévolat valorisé	1 200 €	En nature, hors recettes monétaires

La mise à disposition de bénévoles valorise du temps, mais ne fournit pas de numéraire pour régler les dépenses TTC. Elle ne s'ajoute donc pas aux recettes monétaires et ne réduit pas le besoin de financement en argent.

DR 1 : financement complété

Élément	Calcul ou montant
Dépenses directes	
Provision pour aléas à 15 %	
Budget prévisionnel final	
Recettes monétaires prévisionnelles	 9 800 €
Solde après financement	 +1 111,52 €
Contribution en nature, hors recettes monétaires	 1 200 € en nature
Respect du plafond de 10 000 € TTC	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Recettes monétaires : 9 800 €. Solde : excédent prévisionnel de 1 111,52 €. Contribution en nature : 1 200 €, hors financement monétaire.

Indicateurs d’évaluation

Question 2.3. Complétez le DR 1 avec trois indicateurs d’évaluation : un indicateur de réalisation, un indicateur de participation ou d’accessibilité et un indicateur de résultat relatif au confort d’usage. Pour chacun, indiquez une valeur de départ disponible ou la mention « à mesurer », une cible chiffrée, une méthode de collecte et le moment de la collecte. Toute cible doit être cohérente avec les données du dossier.

Les indicateurs associent une réalisation, la participation aux animations et le confort d’usage. Pour le confort, on suit la part des personnes interrogées qui évitent la place en période chaude, avec une question comparable au diagnostic communal. La valeur initiale de 41 % provient d’une consultation, et non d’un recensement exhaustif. Aucune baisse de température ne peut être affirmée sans relevé initial.

Indicateur	Valeur de départ	Cible	Méthode de collecte	Moment
Équipements installés et opérationnels	0 avant installation	100 %	Liste de contrôle à la réception	Avant ouverture
Participation aux animations	À mesurer	Comptage réalisé aux 6 séances	Comptage anonymisé, sans nom ni coordonnées	À chaque séance
Part des répondants évitant la place en période chaude	41 % des habitants interrogés	30 % ou moins	Questionnaire court et observation à horaires comparables	Avant puis pendant le projet

Le comptage documente la participation sans inventer une fréquentation initiale. Les collectes d’informations personnelles, si nécessaires, restent limitées et expliquées aux personnes.

DR 1 : indicateurs complétés

Dimension et indicateur	Valeur de départ	Cible	Méthode de collecte	Moment de collecte
Équip. opérationnels	0	100 %	Liste contrôle	Avant ouverture
Participation séances	À mesurer	6 séances	Comptage anonyme	Chaque séance
Évitement en chaleur	41 % (2025)	≤ 30 %	Questionnaire + obs.	Avant / pendant

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cibles : 100 % des équipements opérationnels ; participation comptabilisée aux 6 séances ; au plus 30 % des répondants évitent la place en période chaude.

3. Programmation et organisation de la mise en œuvre

Le projet est lancé le 16 mars 2026 et doit être mis en service au plus tard le 6 juin 2026. Les durées et dépendances des actions servent à établir le calendrier, tandis que les objectifs du projet et les ressources documentaires guident le cahier des charges et la concertation.

Planification

Question 3.1. Complétez le calendrier du DR 2 en indiquant, pour chaque action, sa semaine de début et sa semaine de fin, en numérotant la première semaine après le lancement « semaine 1 ». Respectez les dépendances et identifiez le chemin qui détermine la date de mise en service. Indiquez si le délai prévu permet une mise en service au plus tard le 6 juin 2026, en explicitant votre hypothèse de calendrier.

Hypothèse : la semaine 1 correspond à la semaine calendaire du lancement, du 16 au 22 mars 2026. B et C avancent en parallèle ; D attend leur achèvement. Le chemin déterminant la mise en service est A-C-D-E-F. F s'achève en semaine 9, soit du 11 au 17 mai : l'échéance du 6 juin est respectée. G et H portent toutefois le calendrier complet jusqu'en semaine 14. Le planning respecte donc la date de mise en service, mais dépasse les douze semaines annoncées pour le projet.

Action	Début	Fin	Dépendance vérifiée
A	1	1	Début du projet
B	2	3	Après A
C	2	4	Après A
D	5	5	Après B et C
E	6	8	Après D
F	9	9	Après C et E
G	10	13	Après F
H	14	14	Après G

Calendrier DR 2 complété

copie si nécessaire.

Calendrier prévisionnel à compléter

Action	Semaine de début	Semaine de fin	Dépendance vérifiée
A. Réunion de lancement et validation du périmètre	1	1	Début
B. Diagnostic participatif et recueil des usages	2	3	Après A
C. Consultation des services et vérification des autorisations	2	4	Après A
D. Ajustement du projet et validation des choix	5	5	Après B+C
E. Commande et réception des équipements	6	8	Après D
F. Préparation du site et installation	9	9	Après C+E
G. Animations, observation et suivi	10	13	Après F
	14	14	Après G

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mise en service en semaine 9, avant le 6 juin. Chemin déterminant : A-C-D-E-F. Le calendrier complet s'étend jusqu'à la semaine 14.

Cahier des charges opérationnel

Question 3.2. Rédigez quatre exigences à inscrire dans le cahier des charges opérationnel : une sur les usages et l'accessibilité, une sur la durabilité des équipements ou des achats, une sur la médiation culturelle et patrimoniale, et une sur le suivi ou la réception. Pour chaque exigence, proposez un élément de vérification observable.

Inscrire ces quatre exigences au cahier des charges, avec leur contrôle avant ouverture :

1. **Usages et accessibilité :** garder libre et praticable le cheminement nord-sud et rendre les assises accessibles. Vérification : visite sur site avec le service accessibilité.
2. **Durabilité :** privilégier les équipements réutilisables et les plants adaptés au climat local. Vérification : contrôle des équipements reçus et des plants livrés.
3. **Médiation patrimoniale :** recueillir et partager les mémoires de l'ancien marché et des jardins familiaux. Vérification : contenus présents sur les panneaux ou dans une animation.
4. **Réception :** faire vérifier la stabilité et le fonctionnement des installations par le service technique. Vérification : liste de contrôle de réception complétée avant ouverture.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Exigences vérifiables : accessibilité, équipements réutilisables et plants adaptés, médiation des mémoires locales, réception contrôlée.

Concertation et association des publics

Question 3.3. Proposez un dispositif de participation comprenant au moins deux temps de concertation, dont un avant la validation des choix. Précisez les publics à mobiliser, les moyens de recueil et la façon dont les résultats seront restitués. Votre proposition doit traiter l'accès des personnes à mobilité réduite, des personnes ayant des difficultés de compréhension ou de langue et des habitants peu présents dans les réunions publiques.

Avant la validation des choix : organiser un diagnostic participatif sur place avec des habitants, associations, personnes âgées, jeunes, parents d'élèves et commerçants. Recueillir les usages par échanges courts, observation et questionnaire simple. Choisir un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite ; utiliser des supports illustrés et en langage clair, avec aide linguistique si besoin. Aller aussi à la rencontre des habitants peu présents en réunion, notamment près de l'arrêt de bus et de la résidence.

Après l'expérimentation : tenir un bilan partagé avec les habitants, les associations et les usagers. Présenter les observations et les réponses aux questionnaires, recueillir les avis oralement ou par formulaire, puis restituer les propositions et décisions sur des panneaux et par les associations. Limiter les données personnelles et expliquer toute collecte.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux temps : diagnostic participatif avant validation, puis bilan partagé après expérimentation, avec recueil accessible et restitution des résultats et décisions.

4. Prévention, autorisations et suivi des risques

Le projet se déroule sur un espace public fréquenté où le cheminement piéton existant doit rester libre et praticable. Le dossier recense les risques, précise les responsabilités des acteurs et donne des repères réglementaires à vérifier auprès des services compétents avant l'installation et l'ouverture au public.

Prévention des risques

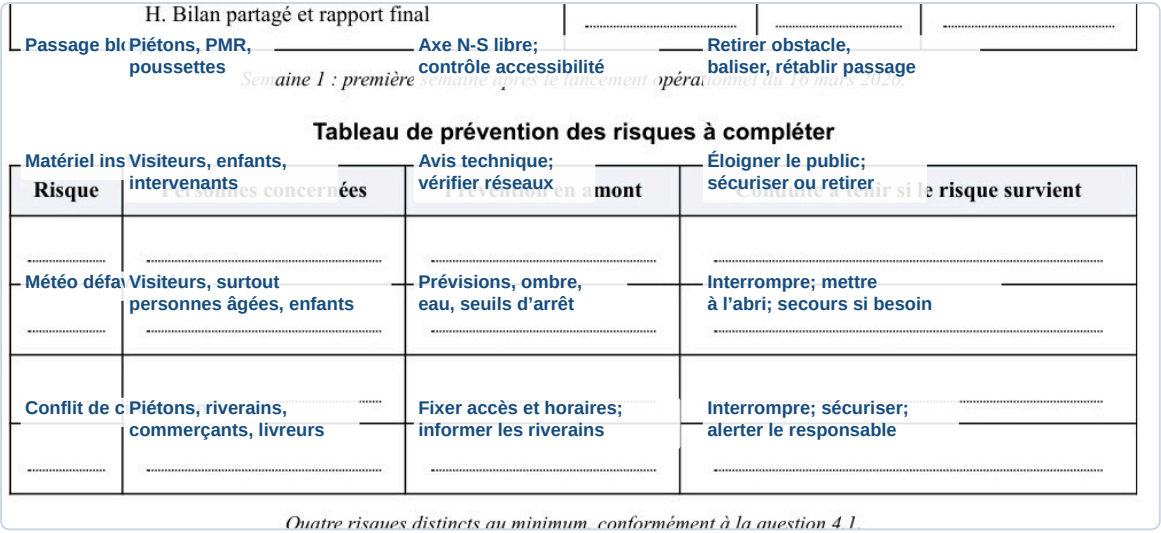
Question 4.1. Complétez le DR 2 avec quatre risques distincts liés à la préparation ou à l'ouverture au public. Pour chaque risque, indiquez les personnes susceptibles d'être concernées, une mesure de prévention en amont et une mesure à appliquer si le risque survient. Au moins un risque doit concerner l'accessibilité ou la circulation et un autre la chaleur ou les conditions météorologiques.

Reporter ces quatre risques dans le tableau du DR 2. La prévention est définie avant l'ouverture, communiquée aux intervenants et réévaluée si les conditions du site changent.

Risque	Personnes concernées	Prévention en amont	Conduite à tenir
Cheminement obstrué	Piétons, personnes à mobilité réduite, poussettes	Maintenir libre et praticable le cheminement nord-sud; vérifier les accès avec le service accessibilité.	Écarter l'obstacle, baliser si nécessaire et rétablir immédiatement le passage.
Équipement instable ou déplacé	Visiteurs, enfants, intervenants	Faire vérifier l'implantation et la stabilité par le service technique; vérifier les réseaux avant toute fixation ou tout terrassement.	Éloigner le public, sécuriser ou retirer l'équipement et demander une vérification technique.
Chaleur, pluie ou vent	Visiteurs, notamment personnes âgées et enfants; équipes	Suivre les prévisions et définir à l'avance les seuils d'interruption; prévoir ombre et eau.	Interrompre l'activité si nécessaire, mettre les personnes à l'abri et appeler les secours en cas de malaise.
Conflit d'usage ou de circulation	Piétons, riverains, commerçants, livreurs	Définir les accès et horaires avec les services compétents; informer les riverains et commerçants.	Interrompre l'activité, sécuriser la zone et contacter le responsable du site ou le service compétent.

Ces mesures couvrent les risques signalés au repérage, dont le maintien du cheminement libre et les conditions météorologiques.

DR 2 : tableau des risques complété



H. Bilan partagé et rapport final

Passage bl… | Piétons, PMR, poussettes | Axe N-S libre; contrôle accessibilité | Retirer obstacle, baliser, rétablir passage

…aine 1 : première semaine après le lancement opéra…onnel du 16 mars 2026.

Tableau de prévention des risques à compléter

Risque	…ées	…mont	…e risque survient
Matériel ins…	Visiteurs, enfants, intervenants	Avis technique; vérifier réseaux	Éloigner le public; sécuriser ou retirer
Météo défa…	Visiteurs, surtout personnes âgées, enfants	Prévisions, ombre, eau, seuils d'arrêt	Interrompre; mettre à l'abri; secours si besoin
Conflit de c…	Piétons, riverains, commerçants, livreurs	Fixer accès et horaires; informer les riverains	Interrompre; sécuriser; alerter le responsable

Quatre risques distincts au minimum, conformément à la question 4.1.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Quatre risques consignés : cheminement obstrué, équipement instable, météo défavorable et conflit d'usage ou de circulation.

Vérifications avant ouverture

Question 4.2. Établissez une liste ordonnée de quatre vérifications ou démarches à réaliser avant l'ouverture au public. La liste doit distinguer les autorisations administratives à confirmer, la validation des installations par les services compétents, l'information des publics et la conduite à tenir en cas d'incident. Citez les références réglementaires pertinentes du DT 3 sans affirmer qu'elles remplacent les autorisations locales.

1. **Autorisations administratives :** faire confirmer l'occupation temporaire du domaine public, les conditions de circulation et d'accès, les formalités liées aux animations et les prescriptions de sécurité. Vérifier le Code général de la propriété des personnes publiques, le Code général des collectivités territoriales et le règlement local de voirie.
2. **Installations :** obtenir l'avis des services technique et accessibilité sur les réseaux, la stabilité et les cheminements. Vérifier les dispositions du Code de la construction et de l'habitation lorsque leur champ s'applique.
3. **Information des publics :** communiquer accès, horaires et consignes avec des supports compréhensibles; appliquer le RGPD et la loi Informatique et Libertés à toute collecte de données personnelles.
4. **Incidents :** désigner un responsable, diffuser les consignes d'alerte et d'évacuation et préciser les modalités d'appel des secours. Les références réglementaires orientent les vérifications, mais ne remplacent pas les autorisations et avis locaux requis.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avant l'ouverture : autorisations confirmées, installations validées, publics informés et consignes d'incident diffusées.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation de la compétence C5 du BUT Carrières sociales, parcours Villes et territoires durables, se déroule en session 2026 sous le code 26-BUT-CS-EP1, pour 3 heures et un coefficient indicatif de 3 soumis aux modalités locales. Elle porte sur le projet « La place des Tilleuls, fraîche et accueillante » et évalue le diagnostic territorial, le budget, la planification, la participation, les indicateurs et la prévention des risques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le coût TTC d'un poste se calcule en multipliant la quantité par le prix unitaire.
- Le budget prévisionnel final correspond aux dépenses directes augmentées de 15 % de ces dépenses.
- Une contribution en nature n'est pas une recette monétaire et ne finance pas les dépenses TTC.
- Un indicateur associe une valeur de départ, une cible chiffrée, une méthode et un moment de collecte.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les besoins constatés sur le territoire des solutions proposées pour y répondre.
- Vérifiez les dépendances du calendrier et explicitez l'hypothèse utilisée pour établir les dates.
- Maintenez le cheminement piéton libre et ne présumez pas qu'une installation temporaire est exemptée d'autorisation.
- Pour chaque risque, précisez les personnes concernées, la prévention en amont et la conduite à tenir s'il survient.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le budget prévisionnel final avec la provision pour aléas ?

Multipliez la quantité de chaque poste par son prix unitaire TTC, puis additionnez les coûts obtenus. Calculez 15 % des dépenses directes et ajoutez cette provision au total. Le dossier demande d'arrondir le résultat final au centime.

Q : La valorisation des bénévoles peut-elle être déduite des dépenses à financer ?

Non. Le bénévolat valorisé est une contribution en nature, pas une recette monétaire, et ne peut pas couvrir une dépense TTC. Présentez-le séparément et calculez le solde à partir du budget final et des seules recettes monétaires.

Q : Comment établir le calendrier en tenant compte des actions menées en parallèle ?

Numérotez les semaines à partir du lancement, puis positionnez chaque action selon sa durée et ses dépendances. Les actions peuvent se chevaucher si leurs dépendances le permettent. Expliquez l'hypothèse retenue pour relier les semaines aux dates calendaires.

Q : Que faut-il vérifier avant l'ouverture au public et citer pour les règles applicables ?

Faites confirmer les autorisations et prescriptions locales par les services compétents, puis faites vérifier les installations et informez les publics des mesures prévues. Citez les repères réglementaires du DT 3 sans les présenter comme un remplacement des autorisations.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C5 - Conduire des projets/2026/BUT Carrières Sociales - C5 - Conduire des projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Carrières Sociales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.